

Séance d'automne du pool des délégués

Claudia Baeriswyl, secrétaire générale SSP, Fribourg

Traduction: Rudolf Schlaepfer, La Chaux-de-Fonds

Les membres du pool des délégués se sont réunis à Fribourg, le 29 Septembre 2016, pour la deuxième fois cette année, afin de discuter des sujets d'actualité et d'échanger des expériences.

En introduction Helena Gerritsma présente le projet argovien «Crèche et maladie: procédure en cas de maladies contagieuses dans les lieux d'accueil d'enfants». Le point de départ du projet a été la question: quand un enfant est-il malade au point d'être exclu pour un certain temps d'un lieu d'accueil pour enfants? Et quand des enfants pas-très-malades-mais-quand-même-contagieux peuvent-ils malgré tout fréquenter la crèche? Il existe bien plusieurs directives mais qui diffèrent d'un canton à l'autre et qu'on peut interpréter de manière variable. Le but a donc été d'élaborer un outil facilement compréhensible également par des professionnels sans formation médicale, notamment le personnel des lieux d'accueil pour enfants et par les parents. Un document soutenu par le Service du médecin cantonal d'Argovie et corrigé par l'Office fédéral de la santé publique a été réalisé en deux années de travail intensif. Les documents sont disponibles sur le site de KiBe Suisse (Verband Kinderbetreuung Schweiz, centre de compétence pour l'accueil extrafamilial) https://www.kibesuisse.ch/fileadmin/Dateiablage/externe_Publikationen/Krippe_und_Krankheit_ultimate_FINAL_2016_06_12.pdf; une traduction en anglais et en français est prévue. Helena Gerritsma reçoit avec plaisir d'éventuels commentaires. A Genève existe depuis 1997 un manuel pour les crèches, utilisé aussi dans les cantons de Vaud et Fribourg <http://edu.ge.ch/ssj/spip.php?article279>. Un aperçu au niveau national serait intéressant. La SSP pourrait servir de plateforme pour des échanges en vue de la formulation de directives nationales.

Dorit Hoffmann, vice-présidente de Gynea, présente ensuite le Groupement Suisse de Gynécologie de l'enfant et de l'adolescente. Gynea a été fondé en 1992 et est, depuis 2005, une société à l'interne de la SSGO – Société suisse de gynécologie et obstétrique, avec actuellement 139 membres. L'objectif est la prise en charge interdisciplinaire de

maladies, symptômes, questionnements et problèmes gynécologiques de petites filles et adolescentes, la promotion de la recherche et de l'enseignement dans le domaine de la gynécologie de l'enfant et de l'adolescente ainsi que l'application de ces connaissances dans la pratique thérapeutique et dans la prévention. Un autre volet consiste à organiser des cours de formation postgraduée et continue et à établir des directives. Actuellement Gynea a mis en chantier un projet dans le domaine de la protection de l'enfance (état des lieux des examens effectués en cas de suspicion d'un abus sexuel).

Markus Wopmann, président du Groupe de travail pour la protection de l'enfant de la SSP, le présente sur invitation du comité. Le premier groupe de travail pour la protection de l'enfant a été créé en 1967 à la Clinique pédiatrique de Zurich, suivi en 1992 du groupe de travail pour la protection de l'enfant en tant que groupe d'intérêt indépendant. Reconnu officiellement par la SSP six ans plus tard, il forme aujourd'hui une association de 18 cliniques pédiatriques de toute la Suisse. Les objectifs principaux sont la diffusion et la reconnaissance de l'importance et de la pertinence du problème, l'élaboration de procédures standardisées, la coordination au niveau national, et last but not least, de donner une «voix politique» à cette thématique. La statistique nationale annuelle des cas de protection de l'enfant dans les cliniques pédiatriques en constitue un grand chantier, dont le retentissement dans les médias est toujours très important. Une journée scientifique a lieu chaque automne.

La question des besoins des praticiens et de la nécessité d'une ouverture plus large du groupe de travail a constitué le motif pour l'invitation de Markus Wopmann. La discussion révèle dès les premières interventions que la situation est typiquement suisse, avec autant de modèles que de cantons, les conditions ayant encore une fois changé avec l'introduction du nouveau droit de protection de l'enfant et de l'adulte. La question d'une plateforme pour les cabinets médicaux comparable à celle des cliniques se pose lorsque l'on

considère les préoccupations communes. Les questions concernant la protection de l'enfant ne reçoivent pas partout la même attention; les délégués rapportent des situations de sous- ou de surestimation.

Les informations du comité sont présentées dans la page Écho du comité.

La prochaine séance se tiendra le jeudi 30 mars 2017 à 14h30 à Fribourg. Nous vous prions d'adresser les propositions de sujets au président Philipp Jenny, phjenny@hin.ch ou bien au secrétariat, secretariat@swiss-paediatrics.org.